



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 24 SEPTEMBRE 2013



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 24 SEPTEMBRE 2013

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par M. Alain Carrupt.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices et aux auditeurs.

Le Président souhaite au nom du Conseil général une cordiale bienvenue à Mme Fabienne Aeby, nouvelle secrétaire communale et la remercie de mettre ses connaissances et son expérience au service de Belfaux. Il espère qu'elle éprouvera beaucoup de satisfaction dans sa fonction et se réjouit d'une excellente collaboration avec le Conseil général.

Madame Aeby a commencé son activité au 1er septembre et participe ce soir à sa première séance du Conseil Général.

Le Président procédera également aux remerciements de M. Michel Sallin, jeune retraité qui fera l'honneur et le plaisir d'être parmi nous ce soir à la fin de cette séance.

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue à Mme Nicole Rüttimann, représentante de la presse.

Le Président excuse l'absence de M. Samuel Fasel et de M. Pascal Marchon du groupe PS, et de M. Didier Quiot, de la formation UDC. Il relève la démission de M. Eric Baechler qu'il remercie pour son travail au sein du conseil général. M. Florian Emonet, prochain des viennent-ensuite, a refusé son élection et de ce fait, c'est M. Velko Stockel qui lui a accepté qui rejoindra, après son assermentation par M. le Préfet, le Conseil général.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Fabienne Aeby, secrétaire, que 26 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le Président rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée par pli personnel avec le message relatif à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le flash d'information de septembre 2013, distribué à tous les ménages.

Le Président ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

Le Président signale aux membres du législatif que les débats de la séance seront enregistrés et leur demande de remettre au secrétaire les interventions écrites qu'ils développeront au cours de la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la discussion générale concernant l'ordre du jour de la séance.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale relative à l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 16 avril 2013

Le Président ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 avril 2013 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

M. Jean-Paul Meyer demande que son intervention à la page 32 alinéa 4 soit biffée.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et propose aux membres du Conseil général d'approuver le texte du procès-verbal de la séance qu'ils ont tenue le 16 avril 2013, moyennant la remarque formulée par M. Jean-Paul Meyer.

Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 avril 2013 est approuvé, moyennant la remarque formulée par M. Jean-Paul Meyer, à l'unanimité.

2. Informations du Conseil général

Le Président informe que, par décision du 25 juin 2013, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a approuvé le nouveau règlement du Conseil général de la commune. Ce règlement est donc entré en vigueur le 25 juin 2013. Chaque conseiller reçoit, ce soir, un règlement et il sera envoyé aux membres absents.

Informations du Conseil communal

Le Président donne la parole au Conseil communal pour informer les membres du Conseil général sur différents objets de son administration.

AMENAGEMENT

M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, informe que le PAD « La Combettaz » a été abrogé, que la zone de l'arsenal cantonal est affectée à la zone d'intérêt général. La commune a acquis les terrains « Lauper ». Une pétition des habitants du quartier Champ-Bonjard a été déposée concernant le PAL.

DEPLACEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DANS LES LOCAUX DE LA BANQUE RAIFFEISEN

Mme Rose-Marie Probst informe les membres du Conseil général que la commune est maintenant propriétaire du bâtiment de l'ex banque Raiffeisen, que les travaux de transformation vont débuter ces prochains jours. Le déménagement sera réalisé début décembre 2013.

PLAN D' ACTIONS EN MATIERE D'ENERGIE ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE L'ENERGIE

M. Dominique Corpataux indique que la commission de l'énergie a été constituée en vue d'obtenir le label Cité de l'Energie. Enova a un projet d'éoliennes, près du réservoir de la forêt cantonale, la forêt des Prés.

AGRANDISSEMENT DE LA DECHETERIE

M. Christian Maître informe que le permis de construire concernant l'agrandissement de la déchèterie n'a pas encore été délivré.

COMMISSION CULTURELLE

M. Marc Lüthi indique que la société de jeunesse a organisé le Recrotzon et que la commission culturelle s'est chargée de l'élaboration du vin cuit.

Le Président clôt la discussion générale relative aux informations du Conseil communal.

3. Modifications des statuts de l'association des communes pour la piscine de Courtepin

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général.

M. Marc Lüthi rappelle que les statuts ont été adoptés par le Conseil général le 4 décembre 2012. Toutefois, la commune de Corminboeuf a renoncé à adhérer à l'association de communes.

Le Président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Paul Meyer, par la voix du mouvement Arc-en-ciel, signale que le dit mouvement a voté les statuts de l'association en décembre 2012 et accepte la modification proposée en regrettant évidemment qu'une commune importante se retire du projet. Il en résulte par conséquent un engagement financier plus important pour les communes restantes et celui de Belfaux arrive à CHF 427'000.- d'après le message qui a été remis pour la séance de ce soir. La commune de Corminboeuf, qui est sortie de l'association, fait partie d'un projet de fusion avec entre autre la commune de Granges-Paccot, membre de l'association. Que se passe-t-il en cas de fusion de communes et quel est l'incidence sur l'engagement financier des communes ?

M. Marc Lüthi répond que ce problème n'a pas été abordé.

Le groupe PS-PCS-Ouverture s'est déjà prononcé favorablement en décembre 2012 à propos des statuts de l'Association de la piscine de Courtepin. Il réitère bien évidemment son avis positif et profite par la même occasion de féliciter le groupe Prof-In, le CC et plus particulièrement M. Marc Lüthi pour leur engagement en faveur du maintien d'un plan d'eau dans la région ; ceci afin que nos écoliers puissent apprendre les rudiments de la natation.

Le groupe regrette toutefois que la Commune de Corminboeuf n'ait pas daigné se jeter à l'eau, en ces temps où l'on parle beaucoup de fusion et de collaboration intercommunale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la modification des statuts de l'association des communes pour la piscine de Courtepin.

Au vote, le Conseil général accepte, par 21 oui, 1 non et 4 abstentions, la modification des statuts de l'association des communes pour la piscine de Courtepin.

4. Présentation du concept spatial destiné à optimiser l'utilisation des terrains jouxtant le complexe sco-

laire et sportif affectés à la zone d'intérêt général

I

Le Président donne la parole au Conseil communal pour lui permettre d'apporter des informations en plus de celles qui figurent dans le message qui a été adressé aux membres du Conseil général.

M. Schenevey rappelle les grandes lignes du dossier du concept spatial réalisé et qu'afin d'optimiser la future occupation de la zone d'intérêt général (IG) autour de l'école, la Commune a mandaté le bureau Archam pour l'élaboration d'un concept spatial. Le moteur et le déclencheur de cette étude est le besoin sur le court terme de l'agrandissement de la capacité d'accueil de l'école enfantine sur le site. A moyen et long terme, la zone IG pourrait répondre à des besoins supplémentaires comme par exemple l'agrandissement des équipements sportifs, de l'école primaire ou d'autres infrastructures à l'échelle communale voir intercommunale (discussion autour des fusions).

A noter que le potentiel de développement de la commune est important, puisque à l'horizon 2030 la population de Belfaux s'élèvera à env. 3'900 soit une croissance relative de 50% (2009-2030) selon le projet d'agglomération fribourgeoise (PA2 Fribourg). Un tel développement demandera en même temps l'adaptation de l'infrastructure publique.

Mme Christiane Bapst, enseignante, déclare que selon le rapport du bureau Archam, page 18 variante A, il n'y a pas d'école maternelle et AES sur la bâtisse de la petite enfance et à la page 19 variante B ou se situe l'AES ?

Depuis 3 ans, l'école enfantine fait partie des années de scolarité obligatoires et ainsi de la DICS, tout comme les classes primaires. Elle a les mêmes blocs horaires et travaille en transversalité (avec des classes des autres cycles). Pour cette raison, Mme Bapst trouve plus logique d'être rattaché à l'école primaire. Elle s'inquiète du bruit que peuvent occasionner les cris des jeunes enfants, ainsi que des inconvénients que peuvent apporter les va-et-vient de l'école maternelle et de la crèche, ainsi que de la diversion que cela pourrait susciter chez les élèves s'ils voient passer des personnes devant les fenêtres. D'un avis personnel, elle préfère la variante B.

M. Alain Bise déclare que le groupe PDC-Futuro tient à relever l'excellente étude du concept spatial sur l'aménagement des zones d'intérêts général entourant le centre scolaire et la halle de gymnastique. Il relève également la bonne qualité des nombreuses variantes contenues dans ce rapport d'explication.

Le groupe PDC-Futuro trouve que le développement de plusieurs modules de bâtiments apporte une souplesse dans les variantes proposées. Une circulation mixte qui se mariera très bien avec le cheminement des piétons et des surfaces de liaison à la fois maniables et sobres.

De plus, il relève une réserve supplémentaire affectée à une construction future à l'est des terrains d'intérêt général. Maintenant, cette possibilité existe grâce à l'achat des terrains « Lauper » par la commune.

Il ne faut pas oublier la prise en compte de la surface de l'ancien arsenal et ces bâtiments. Dans l'étude des variantes, elle devient une pièce maîtresse de ce concept spatial, soit pour l'accès voiture ou pour des places de parcs supplémentaires, soit pour les pompiers et l'édilité. La commune n'est pas propriétaire de cette surface mais elle reste dans la zone d'aménagement d'intérêt général. Il s'agit d'un objectif d'achat primordial.

Il faut également prendre en compte la zone supplémentaire, à l'ouest, permettant un agrandissement futur de l'école primaire.

Le groupe PDC-Futuro remercie le Conseil communal d'avoir piloté ce concept spatial qui propose des variantes de choix avec une vue d'ensemble élargie sur l'aménagement de toutes ces zones d'intérêt général. Cela permet au Conseil général d'avoir une approche réaliste sur l'aménagement de ces zones et du positionnement des bâtiments.

Il y a environ 3 ans, le groupe PDC-Futuro avait déjà proposé une étude similaire sur l'aménagement de tout le complexe scolaire par un petit crédit d'étude. Malheureusement, aucune information sur l'aboutissement n'a été transmise.

5. Rapport de la commission de bâtisse pour l'agrandissement du bâtiment scolaire existant et pour l'étude du nouveau bâtiment à l'usage des écoles et des autres services

Le Président donne la parole à Mme Probst, membre de la commission de bâtisse (Coba).

En plus du rapport de la Coba, Mme Probst explique que le Conseil communal a examiné ce rapport et a fait siennes les conclusions. Dès lors, une décision a été prise de mandater le bureau Itis pour présenter un projet de bâtiment de la petite enfance.

Dans ce bâtiment, on devait y trouver :

- Des locaux de protection civile
- La crèche (à l'unanimité, le Conseil communal s'est prononcé pour cette option)
- Les volumes nécessaires pour l'accueil extrascolaire et l'école maternelle
- 5 classes d'école enfantine

Le bâtiment devait être modulable et permettre un agrandissement.

Il s'agit donc d'un rapport effectué par les membres de la Coba.

Les travaux de la surélévation terminés, les membres de cette commission se sont attelés à cette nouvelle tâche. Les besoins en locaux ont été définis au cours de la dernière période de législature et pour rester cohérent dans notre démarche, il était utile de réactualiser les besoins dans tous les secteurs afin que le Conseil communal puisse se déterminer quant à la construction, ou non, d'un nouveau bâtiment.

Le rapport suscite de la part de Mme Probst quelques commentaires :

Accueil extrascolaire : 24 places disponibles, plus 10 places pour la table de midi au centre de jeunesse.

Bibliothèque : tous les coins et recoins sont utilisés ; le coin lecture qui laisse à désirer ; ne pas négliger la fusion 2C2G qui nous oblige à positionner la bibliothèque vers une priorité 2 ou 3.

Crèche : en manque de places, c'est la première fois qu'elle doit refuser du monde ; un souhait manifeste d'un regroupement pour faire jouer les synergies entre les différents secteurs, même lieux pour utilisateurs, partage des locaux.

Ecole maternelle : un souhait manifeste de garder cette structure de petite enfance qui répond à un besoin de socialisation et de première indépendance des tous jeunes enfants.

Ecole EE et EP : à l'examen du planning très précis de l'occupation des locaux existants pour les 3 prochaines années scolaires, on relève les prévisions de l'évolution de la population, et de ce fait des enfants, en relation avec l'augmentation des constructions qui sont

connues. Le tableau aboutit à une estimation du nombre des classes jusqu'en 2016, tableau des besoins en salle de classe.

Mme Christiane Bapst, enseignante, estime que le degré d'école enfantine fait maintenant partie d'Harmos, les années de scolarité obligatoire. A Belfaux, ce degré a les mêmes blocs horaires que les degrés primaires et est rattaché de façon identique à la DICS. Dans la variante B, le degré E n'aurait pas à souffrir de dérangements liés aux horaires différents des autres accueils de la petite enfance. Pour ces raisons, elle souhaite que les futurs utilisateurs soient consultés sur les variantes spatiales proposées. De plus, elle précise que pour travailler en transversalité, il faut compter le temps que font 22 élèves pour se changer, même chose pour se rendre à la bibliothèque scolaire.

Mme Probst répond qu'une représentante du corps enseignant faisait partie de la commission du bâtiment et de ce fait, elle a été consultée sur les variantes proposées.

Le groupe PDC-Futuro a pris acte du rapport de la Cobra daté du 19.07.2013. Il remercie les membres de cette commission et le Conseil communal pour la qualité de ce rapport qui examine en détail les besoins en locaux communaux des différents services jusqu'en 2016. Le Conseil général et le Conseil communal disposent maintenant d'éléments suffisamment clairs et précis, sauf en ce qui concerne l'évolution future de la population en lien avec la modification en cours du PAL et l'achat de l'arsenal, pour se déterminer sur les volumes à créer pour assurer aux enfants des locaux scolaires et extrascolaires aux normes actuelles en vigueur.

Le groupe PDC-Futuro adhère pleinement aux conclusions du rapport Cobra et demande au Conseil communal de se déterminer rapidement sur le type de construction à envisager, en tenant compte de leur localisation en s'appuyant sur les variantes écrites dans le rapport « Concept spatial de la zone d'intérêt général « Ecole ».

La solution proposée, qui tiendra aussi compte de l'aspect financier et de son impact sur les finances communales, devra satisfaire, avec une certaine réserve en locaux, aux besoins connus sans péjorer des extensions futures qui pourraient découler de l'acceptation du PAL et donc de l'évolution de la population.

Le groupe PS-PCS-Ouverture a pris connaissance du rapport de la Cobra et félicite les différents intervenants pour leur travail détaillé. Les conclusions ressemblent néanmoins à celles de 2009. C'est pourquoi, le groupe invite le Conseil communal et le Conseil général à prendre toutes les mesures les mieux réfléchies pour que des nouveaux locaux soient construits au plus vite. Le groupe souhaite également que l'avis des futurs utilisateurs soit bien pris en compte.

Le Mouvement Arc-en-ciel regrette que le rapport de la Cobra ne traite pas de l'affectation des bâtiments de l'arsenal cantonal que la commune désire acquérir ainsi que des locaux libérés par le service du feu et l'édilité. Comme l'achat de l'arsenal devrait intervenir à la fin de 2014 selon les déclarations de M. le Syndic, il est prioritaire de connaître l'affectation des locaux concernés. Le Mouvement Arc-en-ciel déposera une proposition à ce sujet au point 7 de l'ordre du jour.

6. Projet de fusions de communes - informations

M. Jean-Bernard Schenevey, Syndic, déclare que chacun peut se référer aux pages 10,11 et 12 du bulletin de l'été 2013 et à la séance d'information en présence de M. le Préfet. Il explique qu'un groupe de travail technique examinera l'incidence financière qu'aura le fait d'adhérer à l'Agglo pour la nouvelle commune (Sarine-Nord). Ce groupe technique est géré par la DIAF et le service des communes.

7. Propositions

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu, avec la convocation, la liste des propositions de la législature 2012 – 2013.

Le Président ouvre la discussion générale.

ASSOCIATION DE LA PISCINE DE COURTEPIN

Le Mouvement Arc-en-ciel propose au Conseil communal d'analyser si l'option prise de répartir toutes les charges de fonctionnement en fonction des heures de piscine de chaque commune ne devrait pas être revue. Il semblerait en effet plus adéquat de scinder les charges purement financières (intérêts, amortissement et contribution au fond de rénovation) des charges d'exploitation. Les charges financières seraient réparties en fonction du nombre d'habitants, ce qui permettrait, entre autre, d'éviter toute discussion en cas de fusion de communes. Les charges d'exploitation elles seraient uniquement en fonction du nombre d'heures d'utilisation de chaque commune. Le coût de l'heure d'utilisation serait ainsi fortement abaissé, ce qui éviterait que des communes restreignent au maximum l'utilisation de la piscine pour leurs élèves pour des raisons de budget. Les principaux bénéficiaires seraient les enfants.

Le financement de l'association serait aussi mieux assuré car un prix de l'heure de location élevé fait courir le risque de diminuer les heures d'utilisation et par conséquent de devoir toujours augmenter le prix des heures de location pour pouvoir boucler les comptes puisque c'est le seul critère retenu dans les statuts.

Ce changement de prise en charge des frais nécessite une modification de l'article 24 des statuts de l'association qui prévoit que toutes les charges de fonctionnement sont réparties en fonction des heures de piscine de chaque commune.

Par contre, cette éventuelle modification des statuts peut se faire sans passer devant les législatifs des communes concernées. En effet, l'article 10 des statuts prévoit que l'assemblée des délégués peut décider de la modification des statuts.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition du Mouvement Arc-en-ciel d'analyser et de revoir l'option prise de répartir toutes les charges de fonctionnement en fonction des heures de piscine de chaque commune.

A l'unanimité, le Conseil général décide de soumettre au Conseil communal pour étude la proposition formulée par le Mouvement Arc-en-ciel.

ETUDE DE L'AFFECTATION DES LOCAUX DE L'ARSENAL

Au nom du Mouvement Arc-en-ciel, M. Jean-Paul Meyer propose que la commune étudie très rapidement l'affectation des locaux de l'arsenal cantonal que la commune envisage d'acquérir et dont la parcelle vient d'être intégrée à la zone d'intérêt général. Avec le déplacement de l'édilité et du service du feu dans les locaux de l'arsenal, comme le prévoit le rapport de la COBA, il y aura des surfaces disponibles dont il faudra trouver une nouvelle affectation. Le rapport de la COBA mentionne quelques pistes, auxquelles il serait possible d'ajouter l'accueil extrascolaire. Cette étude est urgente car elle peut avoir une incidence sur les besoins en locaux du nouveau bâtiment à construire.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition du Mouvement Arc-en-ciel d'étudier l'affectation future des locaux de l'arsenal et de ceux libérés par l'édilité et le service du feu.

A l'unanimité, le Conseil général décide de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition de M. Jean-Paul Meyer.

INTERDICTION DE CIRCULER EN FORÊT : POSITIONNEMENT DE LA SIGNALISATION

En lien avec les lois fédérale et cantonale, une signalisation « Interdiction de circuler » a été posée en divers endroits par la commune.

Loin du fait de contester cette interdiction, ce qui gêne M. Jean-Paul Bossy, comme aussi de nombreuses personnes fréquentant nos belles forêts, c'est l'emplacement de certains signaux, en particulier aux 2 endroits suivant :

1. Chemin de l'Oratoire

Le signal « Interdiction de circuler » est posé correctement à l'entrée de la forêt où il n'y a qu'une place en bordure de haie alors qu'à l'intérieur de la forêt, à environ 30-50 m, il y a de la place pour plusieurs voitures. La logique voudrait que l'on puisse stationner ici son véhicule, ce qui faciliterait bien la fréquentation de l'oratoire par les personnes âgées. Hélas, ce n'est pas le cas. Un automobiliste a d'ailleurs été récemment dénoncé et a dû payer une amende salée.

Comme l'on rencontre souvent dans d'autres communes lorsque les conditions le permettent, la signalisation « Interdiction de circuler » est bien posée à l'orée de la forêt mais une indication complémentaire « Parc à x mètre ». Un panneau « P » est alors posé à l'intérieur de la forêt à l'emplacement prévu à cet effet.

C'est ce que souhaite M. Jean-Paul Bossy.

2. Chemin de la Fusion

L'interdiction de circuler est posée dans ce chemin à environ 20 m de la bifurcation avec la route cantonale. Respectant cette signalisation, l'automobiliste est censé ne pas aller plus loin et ne disposant pas d'espace pour tourner il doit reculer sur la route cantonale.

M. Bossy demande à ce que ce signal soit déplacé au bout du chemin de la Fusion, à l'orée de la forêt, là où il y a suffisamment de places pour stationner et tourner.

Si cela n'est pas possible, il faut alors placer le signal directement à la bifurcation route cantonale/chemin de la Fusion de façon à éviter que l'on s'engage dans un chemin interdit à la circulation.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur les propositions de M. Jean-Paul Bossy concernant la signalisation en forêt.

Par 22 oui, 0 non et 4 abstentions, le Conseil général décide de transmettre au Conseil communal pour étude les propositions formulées par M. Jean-Paul Bossy.

RESPECT DE LA VITESSE DANS LES ZONES 30 KM/HEURE

M. Gilles Seiler relève qu'à plusieurs reprises, le sujet du respect de la vitesse dans les zones 30 km/h a été évoqué.

A ce jour, les habitants remarquent encore régulièrement des véhicules de passage ne respectant pas les panneaux de ces zones volontairement limitées.

M. Seiler propose qu'au vu de la dangerosité de ces incivilités, qui se déroulent à proximité de bâtiments scolaires et de la crèche, des contrôles de police y soient effectués très prochainement, voir même, pourquoi pas, que la pose de radars fixes soit étudiée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur la proposition de M. Gilles Seiler concernant le respect de la vitesse dans la zone 30 km/h.

Par 19 oui, 4 non et 1 abstention, le Conseil général décide de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition formulée par M. Gilles Seiler.

QUELLE EST LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOTRE COMMUNE ?

Suite à l'interpellation d'un entrepreneur de la commune, qui a clairement affiché son désarroi sur le manque de stratégie claire et planifiée dans le cadre du développement économique de Belfaux, le groupe PDC Futuro souhaite donner une impulsion encore plus forte auprès du conseil communal

En effet ces derniers temps un certain nombre d'entrepreneurs belfagiens ont dû délocaliser vers des communes voisines afin de répondre à leurs besoins de développement en terme de locaux. Contrairement à Belfaux, les communes voisines se sont donné les moyens de leurs ambitions en promouvant des zones artisanales, commerciales et industrielles.

Des mesures ont-elles été prises par notre conseil communal afin d'éviter de tels exodes à l'avenir?

Dans ce contexte, il faut que la commune réfléchisse à son positionnement pour le futur.

- Quels types d'entreprises Belfaux voudrait dans son village ?
- Souhaitons-nous que Belfaux devienne une cité dortoir ?
- Ou alors une commune composée de commerces et d'artisans?
- Voulons-nous de l'industrie à plus grande échelle?

Toutes ces questions restent totalement ouvertes à ce jour et floues pour nous citoyens.

Belfaux jouit de vrais atouts avec sa proximité des grands axes routiers, d'infrastructures ferroviaires et du centre économique du canton. Le groupe PDC Futuro demande au conseil communal de se pencher sérieusement sur cette question et d'établir une stratégie économique claire en définissant les moyens à mettre à disposition.

Cette stratégie devrait être le fondement de toutes les décisions futures quant à l'aménagement du territoire dans la planification des zones artisanales et ceci dans une optique de développement cohérent avec les zones d'habitation ou d'intérêt général.

Afin de donner une certaine résonance à ce travail, il serait judicieux d'apporter aux acteurs cantonaux la connaissance de ce dossier afin de bénéficier d'un appui important de la part de l'AGGLO, du district et du canton de Fribourg. En effet, toute stratégie est sans effets si elle ne bénéficie pas d'une communication proactive, signe de dynamisme et d'ouverture.

Le groupe PDC-Futuro vous demande de soutenir la transmission de leur proposition au Conseil Communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion générale et invite les membres du Conseil général à se prononcer sur les propositions du groupe PDC-Futuro. A l'unanimité, le Conseil général décide de transmettre au Conseil communal pour étude les propositions formulées par le groupe PDC-Futuro.

8. Questions

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont reçu, avec la convocation, la liste des questions de la législature 2012 – 2013.

Le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion générale.

9. Divers

Le Président relève la présence de M. Michel Sallin, jeune retraité, qui fait l'honneur et le plaisir d'être parmi eux ce soir.

Le Conseil général sait que la commune de Belfaux lui témoignera sa gratitude lors d'une réception officielle en octobre prochain.

Toutefois, le Conseil général tient à lui présenter, ce soir déjà, ses plus sincères remerciements pour les 43 ans d'activité au service de la communauté. Il a été, pour le Conseil général, depuis sa création, un soutien extrêmement précieux et apprécié.

Comme M. Sallin l'a écrit dans le bulletin d'information de la commune, il a estimé que le moment était venu de tirer sa révérence. Le Conseil général lui adresse donc ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle étape de sa vie.

Au nom du Conseil général, M. le Président a le plaisir de lui remettre un présent, symbole de sa gratitude pour l'immense travail accompli. Un grand merci à M. Michel Sallin.

Le Président clôt la séance et invite le Conseil communal et tous les membres du Conseil général à partager le verre de l'amitié.

Belfaux, le 14 octobre 2013

Le Président :



Alain Carrupt

La Secrétaire :



Fabienne Aeby